



# Droit de grève : le gouvernement s'entête, l'heure est à la mobilisation

Cinq ans après la loi dite du « service minimum », l'UMP et le gouvernement s'attaquent de nouveau au droit de grève des salariés du Transport. Après l'annonce d'un passage en force avant hier en déclarant la procédure d'urgence, hier soir dans une séance où la majorité parlementaire a démontré tout le mépris qu'elle avait pour ces derniers, un nouveau texte a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale.

Ce texte, alimenté par les directions d'entreprises, s'il ne concernait au départ que le transport aérien, a vu son périmètre s'élargir. Les députés UMP en ont profité pour modifier la loi d'août 2007 dans les transports publics terrestres en interdisant à chaque salarié de se rétracter plus de 24h après avoir déclaré leur intention de faire grève sous peine, une nouvelle fois, de sanctions. Ainsi un salarié qui avait décidé de faire et y renonce pourrait être sanctionné disciplinairement. Cet amendement démontre à quel point tant la loi de 2007 que celle de 2012 n'ont aucune ambition d'améliorer le dialogue social et faire baisser la conflictualité mais bien d'attaquer frontalement une liberté fondamentale pour chaque salarié.

La CGT considère que ce texte est une véritable provocation qui n'apporte aucune

réponse sur la prise en compte des revendications légitimes des salariés, source essentielle de la conflictualité. Toutes les obligations reposent sur le salarié et aucune pour contraindre le patronat et les directions d'entreprise à négocier. La grève est la conséquence d'un long processus de négociation de plusieurs semaines qui n'aboutit pas et ce n'est pas en rajoutant une période de 8 jours dans le transport aérien (déjà mis en place dans les transports terrestres avec l'inefficacité que l'on connaît) pour soi-disant se mettre autour de la table que l'on changera quoi que se soit. Pire, ce texte est dangereux puisqu'il s'attaque au droit de grève de salariés qui n'exercent pas une mission de service public ouvrant la voie, demain, à un encadrement généralisé du droit de grève pour l'ensemble des salariés.

La bataille parlementaire n'est pas finie puisque ce texte passera au Sénat à partir du 15 février. D'ores et déjà des sollicitations de rencontres avec les groupes parlementaires, notamment de gauche, sont prévues.

La CGT mettra tout en œuvre pour faire échouer l'adoption de ce texte, à commencer par une mobilisation des salariés du transport du 6 au 10 février 2012.

communiqué

**Confédération Générale du Travail**

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 48 18 80 00

Montreuil, 26 janvier 2012 - Ne pas jeter sur la voie publique - [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)